

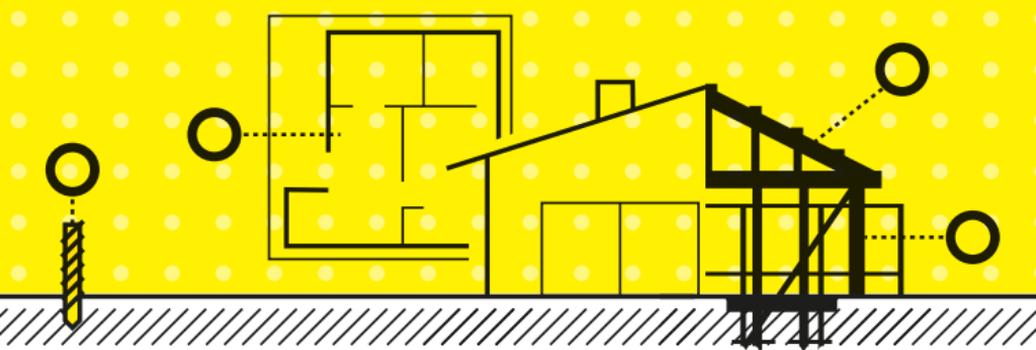


[LOI ELAN]

Études de sol

pour la maison individuelle

Que dit la loi ELAN ?



be-gph.fr

RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Un phénomène naturel et un risque sérieux pour les habitations

 **3 355**
communes

sont concernées par un arrêté de catastrophe naturelle liée au retrait-gonflement des argiles (2018 et 2019).

23%  est classé en exposition moyenne ou forte au retrait-gonflement des argiles.

késako ?

En tant que risque naturel d'origine climatique, le phénomène de retrait-gonflement des argiles est directement lié aux conditions météorologiques et notamment aux précipitations.



RETRAIT



GONFLEMENT

 **24 800 €** en moyenne dans le traitement des dégradations engendrées par les aléas sécheresse sur les fondations. (source MRN)

EXPOSITION AU RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

QUI EST CONCERNÉ ? PAR LES DISPOSITIONS DE LA LOI ÉLAN

NIVEAU D'EXPOSITION

-  fort
-  moyen
-  faible

 À partir du 1^{er} janvier 2020, pour les ventes de terrains classés en exposition moyenne ou forte, **UNE ÉTUDE DE SOL GÉOTECHNIQUE G1 EST OBLIGATOIRE.**

Pour connaître l'exposition de votre terrain, consultez le site georisques.gouv.fr 

source BRGM

CONSTRUCTION DE MAISONS INDIVIDUELLES: VERS DES ÉTUDES DE SOL OBLIGATOIRES*



L'objectif de la loi ELAN est de réduire le nombre de sinistres résultant du phénomène de mouvement de terrain différentiel lié au retrait-gonflement des argiles.

L'évolution des normes constructives tend vers une généralisation de l'étude de sol pour toute construction afin de diminuer les désordres liés au sol (retrait-gonflement des argiles, hétérogénéité, etc.).

* selon la localisation du terrain.

EN PRATIQUE...

A VENDRE

PARTICULIER

JE VENDS UN TERRAIN CONSTRUCTIBLE

Sur le site [georisques.fr](http://www.georisques.fr) je vérifie l'exposition au retrait-gonflement des argiles du terrain à vendre:

www.georisques.gouv.fr

MON TERRAIN EST CLASSÉ EN
EXPOSITION MOYENNE OU FORTE

Je dois fournir l'étude de sol **G1**
exigée pour la vente.

Je contacte GPH



La mauvaise adaptation au sol est la 1^{ère} cause de sinistralité dans le domaine de la construction (de la simple fissure à l'habitation devenue inhabitable).

source AOC

PARTICULIER

J'ACHÈTE UN TERRAIN POUR CONSTRUIRE

Sur le site [georisques.fr](http://www.georisques.fr) je vérifie l'exposition au retrait gonflement des argiles du terrain à acheter:

www.georisques.gouv.fr

MON TERRAIN EST CLASSÉ EN
EXPOSITION MOYENNE OU FORTE

Je demande au vendeur
une étude de sol **G1** de
son terrain.

OU

Je fais faire une étude
de sol **G2** de mon terrain,
si mon projet est défini.

CONSEILLE
PAR NOS EXPERTS
ÉTUDE
G2

Je contacte GPH



PROFESSIONNEL

JE SUIS MISSIONNÉ POUR CONSTRUIRE

Un client me demande de chiffrer son projet de construction :

SON TERRAIN EST CLASSÉ EN
EXPOSITION MOYENNE OU FORTE

Si mon client me fournit sa G1

Je peux suivre les dispositions techniques particulières de construction.

OU

Je fais réaliser une étude de sol **G2** pour m'assurer de prendre en compte tous les risques (pas seulement les argiles) et d'adapter le projet aux contraintes du terrain.

Je peux ainsi chiffrer au plus juste le projet.

Mon client n'a pas de G1

Je fais réaliser une étude de sol **G2** pour m'assurer de prendre en compte tous les risques (pas seulement les argiles) et d'adapter le projet aux contraintes du terrain.

Je peux ainsi chiffrer au plus juste le projet.

Je contacte GPH

CONSEILLE
PAR NOS EXPERTS
ÉTUDE
G2



DÉFINITIONS

ÉTUDE G1

ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PRÉALABLE

Elle permet d'exposer les premiers modèles géologiques et de lister les risques géotechniques. Il s'agit d'une première approche pour mieux connaître la nature du sol.



Attention: cette étude n'est pas suffisante pour assurer la bonne adaptation du projet au sol.

PROJET
NON DÉFINI

ÉTUDE G2

ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PRENANT EN COMPTE L'IMPLANTATION ET LES CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Elle permet de définir les caractéristiques précises de votre sol (portance, tassement ou gonflement des argiles, sensibilité à l'eau, etc.) pour adapter les fondations de votre maison.

PROJET
DÉFINI

GPH EST UN BUREAU D'ÉTUDES DE SOL ET DE STRUCTURE, DÉDIÉ À L'HABITAT INDIVIDUEL.

Notre équipe vous conseille et étudie les spécificités de vos projets de construction ou de rénovation.

- Pré-études gros-œuvre
- Études de sol et diagnostics géotechniques (G1, G2 AVP, G5)
- Études d'exécution
- Études d'ouvrages spécifiques
- Études de charpente
- Spécialistes du parasismique

VOS DEVIS PERSONNALISÉS SOUS 48H

1

Adressez-nous les éléments ci-dessous sur notre site www.be-gph.fr :

- adresse précise du projet,
- plan de masse,
- plans du projet (vues en plan, coupes, façades).

2

Nous étudions votre demande en prenant en compte les spécificités de votre projet.

3

Vous recevez votre devis personnalisé par e-mail sous 48h.

UN DOUTE, UNE QUESTION, CONTACTEZ-NOUS!



contact@be-gph.fr

be-gph.fr

La solution sol et structure pour la maison individuelle.

GPH est un bureau d'études du groupe Novam Ingénierie **NOVAM** INGENIERIE